



Procès-Verbal
du Conseil d'établissement
du jeudi 12 novembre 2009

Membres présents :

Le conseil d'établissement a été convoqué par lettre en date du jeudi 22 octobre 2009.

Présents : 18 / 19

Votants : 15 / 15

Le quorum fixé à 10 est atteint.

(Cf. annexe n°1 : liste d'émargement)

Monsieur le Proviseur propose la modification de l'ordre du jour :

Point 6 : modification de calendrier scolaire 2009-2010

Point 7 : Carte des emplois 2009-2010

Point 8 : acceptation de don

Point 9 : questions diverses

Ordre du jour :

1/ Présentation, installation et fonctionnement du nouveau Conseil d'Etablissement

2/ Procès verbal du Conseil d'Etablissement du 06/10/09 : *vote*

3/ Mise en place des différentes commissions : Conseil du secondaire, Conseil de discipline, Conseil de la Vie Lycéenne (CVL), Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)

4/ Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne, Conseil d'Ecole : *information*

5/ Projet d'Etablissement, présentation du Programme d'Action 2009-2010 : *information*

6/ Questions diverses

Le secrétaire de Séance

Yazid KEMEL

Le Président

Yvan SCHMITT

1/ Présentation, installation et fonctionnement du nouveau Conseil d'Etablissement

Monsieur le Proviseur présente la **composition** en trois tiers du Conseil d'Etablissement :

- un tiers pour les utilisateurs (3 parents et 2 élèves)

3 Parents élus le 15 octobre 2009 avec un taux de participation de 10,16 % (1 liste APELF):

M. HUC Stéphane

Mme Hinda OUELLAJ

Mme Anne SIMON.

2 Elèves :

1 élève élue en AG des délégués : Ghlana EL GHARABY 1ES

1 élève qui est la vice présidente du CVL : Khadija MINT BOYE (élue à l'unanimité lors du CVL du 4/11/2009).

- un tiers pour les personnels (4 enseignants et 1 représentant des personnels non enseignants)

4 enseignants élus le 18 octobre 2009 avec un taux de participation de 64,40 % (1 liste)

Mme FOURNIER-VEILLERES Laure professeure des écoles en classe de CM2 Rouge
MAUFFREY Aurélie professeur d'EPS

Mme SIMORRE Chantal professeure des écoles en classe de CE2 Rouge

M PAQUET professeur de SES.

1 personnel non enseignant élu le 18 octobre 2009 avec un taux de participation de 67,74%

Mme LY Hawa (personnel de vie scolaire).

- un tiers pour l'institution :

le Représentant du SCAC

le Proviseur

le Gestionnaire Comptable

le Proviseur Adjoint

la Directrice de l'école primaire).

- s'ajoutent 4 personnalités qualifiées, à savoir :

le Consul de France : M. Daniel JIMENEZ

le Conseiller élu à l'Assemblée des Français à l'Etranger : M. PICHOT Joël

le représentants de l'ADFM : M. Olivier RUË

le représentant de l'UFE : M. PICHOT Denis.

Ces personnalités qualifiées choisies pour leurs compétences particulières et/ou leur représentativité participent aux débats mais ne peuvent prendre part aux votes.

La durée du mandat des membres du CE est d'une année, le mandat expire le jour de la première réunion du conseil qui suit leur renouvellement.

Le Conseil d'Etablissement représente le 1^{er} et le 2nd degré, il est compétent pour tout ce qui concerne la pédagogie et la vie éducative de l'établissement (mais ne saurait se substituer à l'Agence dans les domaines qui lui sont propres).

Les réunions du CE sont précédées d'une réunion du Conseil d'Ecole, du Conseil du Secondaire et du Conseil de la Vie Lycéenne.

C'est au sein du CE que sont adoptés le projet d'établissement, le règlement intérieur, le calendrier scolaire et les horaires de l'établissement dans le respect des textes en vigueur.

Le Conseil émet un avis sur les propositions d'évolution des structures, la carte scolaire, le tableau des emplois, les activités des associations, la formation continue, le fonctionnement de la vie scolaire...

Le Conseil peut à son initiative ou à la demande du chef d'établissement donner son avis sur toutes les questions intéressant la vie de l'établissement.

Monsieur le Proviseur expose quelques règles de fonctionnement :

Le Conseil d'Etablissement est réuni au rythme normal de 4 réunions par année scolaire (soit une en septembre, novembre, février, puis mai).

Le délai de convocation est de 10 jours (ce délai pouvant être réduit à 3 jours en cas d'urgence).

Concernant le vote, le principe est le vote à main levée, cependant le vote secret est de droit dès lors qu'un membre du conseil le demande.

Les questions diverses sont traitées sous réserve du respect des délais mentionnés, qu'elles ne nécessitent pas une consultation de la part des représentants et qu'elles ne revêtent pas un caractère d'importance nécessitant une préparation ou une discussion préalable, auquel cas elles seraient inscrites à l'ordre du jour du Conseil d'Etablissement suivant.

Le Conseil ne peut siéger valablement que si le nombre des membres présents est égal à la majorité des personnes ayant voix délibérative (si quorum pas atteint, nouvelle réunion entre 8 et 15 jours, délibération à la majorité simple quelque soit le nombre de membres présents).

2/ Procès verbal du Conseil d'Etablissement du 06/10/2009 : vote

Certains nouveaux élus n'ont pas été destinataires du PV, ils choisissent de s'abstenir lors de l'approbation du PV.

Pour : 10 Abstention : 3 Contre :

3/ Mise en place des différentes commissions : Conseil de Discipline, CVL

Monsieur le Proviseur procède en consultations des différents membres à la mise en place des différentes commissions pour l'année 2009-2010 :

La composition du **Conseil du secondaire** pour l'année scolaire 2009-2010 est la suivante :

Administration : chef d'établissement, adjoint, gestionnaire

3 représentants des personnels :

2 enseignants : Mme Mauffrey et M. Caillabet

1 personnel non enseignant : Mme Ly

3 représentants des usagers :

2 parents : Mme Ouellaj et M. Sedena

1 élève : Habib Kane

La composition du **Conseil de Discipline** pour l'année scolaire 2009-2010 est la suivante :

- pour l'administration : le chef d'établissement, l'adjoint du primaire ou du secondaire, 1 CPE (1 surveillant au LFTM en l'absence de CPE), le gestionnaire

- 5 représentants des personnels (élus au sein des membres titulaires ou suppléants) :

4 enseignants : Mme Fournier-Veillères, Mme Orcel, M. Paquet, Mme Simorre

1 personnel non enseignant : Mme Ly

- 5 représentants des usagers : (élus au sein des membres titulaires ou suppléants)

3 parents : Mme Chamy, Mme Simon, Mme Sy

2 élèves : Ghilana El Gharraby et Khadija Mint Boye

Le **Conseil des délégués à la Vie Lycéenne** est composé de :

10 élèves (7 élèves élus par l'ensemble des lycéens et 3 élèves élus par l'assemblée générale des délégués)

et 10 adultes (ayant voix consultative) ainsi que le fonctionnement du. CVL.

Proposition de composition du CVL pour les adultes :

- 6 enseignants : Mme Colombani, M Fredj, M. Fournier, M. Josserson, M Lannezval, M Lestrémau
- 2 non enseignants : Mme Abdellahi, , M Diop
- 2 parents : M. Kamil et Mme Simon

4/ Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne, Conseil d'Ecole, Conseil du Secondaire

Le Conseil d'Ecole s'est déroulé le 03/11/09.

Les points suivants ont été évoqués : présentation et installation du Conseil d'Ecole, modification du Règlement intérieur et du calendrier scolaire, présentation du programme d'actions du Projet d'Etablissement

Le CVL s'est déroulé le 4/11/09. Mlle Mint Boye Khadija, vice présidente du CVL présente un bilan de la réunion : présentation et installation du CVL, élection pour la vice présidence, bilan des travaux du CVL de l'année 2008-2009, bilan de la rentrée 2009 accompagné des nouveautés au lycée, modalités générales de l'organisation scolaire.

Les questions de sécurité, d'aménagement du foyer, du CDI et de la journée continue ont été aussi abordées.

Il est décidé de mettre en place différentes commissions afin de faire émerger des idées et développer des projets : commissions sur l'amélioration des conditions de vie dans l'établissement, sport et culture, café des lycéens et soutien des élèves en difficulté par le tutorat.

Le Conseil du Secondaire s'est déroulé le 9/11/09.

Les points suivants ont été évoqués : présentation et installation du Conseil du secondaire, modification du calendrier scolaire, présentation du programme d'actions du Projet d'Etablissement. Une réflexion a été engagée sur une possible modification des calendriers de conseils de classe. Il a été décidé de ne plus remettre en classe les bulletins aux élèves. Les bulletins seront dorénavant remis aux parents exclusivement par le Professeur Principal (selon un calendrier à définir et diffuser).

Les bulletins qui n'auront pas été retirés à la date prévue seront ensuite à retirer auprès du Proviseur ou du Proviseur adjoint. Ce dispositif assurera une information rapide sur les différentes situations qui peuvent être à noter et qui pourraient nécessiter une réaction rapide des élèves et des familles en concertation avec les enseignants.

5/ Projet d'Etablissement, présentation du Programme d'Actions 2009-2010

Le Programme d'actions est la transposition détaillée de la mise en œuvre du projet d'établissement. Ce programme n'est pas figé, il s'enrichit régulièrement de nouvelles actions, qui lorsqu'elles sont validées par la Direction sont financées au niveau du budget de l'établissement.

Il s'agit d'une photographie au 9/11/2009, un projet qui s'enrichit et qui n'est pas exhaustif.

M. KEMEL Yazid présente le programme d'actions pour le secondaire.

1^{er} axe

Les projets favorisant l'ouverture de l'établissement sur son environnement extérieur avec deux points forts :

- 1^{er} point fort

les projets de séjours pédagogiques dans le parc du DIAWLING et dans la région d'ATAR pour les trois classes de seconde.

- 2^{ème} point fort

la coopération pédagogique et éducative avec les établissements mauritaniens du secondaire, coopération pilotée par M. Fredj, Professeur de Mathématiques

2^{ème} axe

Les projets associés à la réussite scolaire :

les concours en Anglais et Mathématiques, aide aux élèves en difficultés scolaires, tutorat des élèves, développement de la culture scientifique, atelier colle en terminale, gestion du B2I ...

3^{ème} axe

- Un pôle autour des projets citoyens visant à responsabiliser les élèves :

le fonctionnement opérationnel des instances où siègent les élèves comme le CVL ou le CESC, la formation des délégués de classe, l'animation des cafés citoyen par les élèves, le journal des lycéens et le club de développement durable.

- Un pôle autour de l'éducation à la santé

Dans le cadre du CESC, des projets santé comme la lutte contre le SIDA (journée mondiale de la lutte contre le sida) ou la mise en place d'une semaine citoyenne pour les élèves de seconde seront reconduits.

Sur le thème de l'orientation, le point fort s'articule autour de la mission de Madame Pion, Conseillère d'Orientation Psychologue auprès de l'AEFE qui se rendra dans notre établissement vers la fin janvier.

4^{ème} axe

Les projets culturels :

le voyage à Rome, ciné club du lycée Français

Monsieur le Proviseur tient à souligner l'ouverture importante de l'établissement à son environnement.

Il détaille les projets de voyage des classes de 2^{nde} dans le Parc du Diawling et d'une classe dans la région d'Atar. Il demande au Conseil d'Etablissement d'approuver ces projets.

Approbaton à l'unanimité

Monsieur le Proviseur détaille également le projet de voyage en Italie.

Ce voyage qui s'inscrit dans un projet culturel visant à valoriser l'enseignement des langues anciennes se déroulera du 22 au 29 novembre, il concerne 43 élèves latinistes et hellénistes des classe de 5^{ème} à la Terminale.

Les dispositions relatives au risque de pandémie de la grippe A H1/N1 ont été respectées : information des familles, information par l'Ambassade de France à Nouakchott de l'Ambassade de France à Rome, assurances rapatriements ...

Des actions de financement ont été organisées et certaines sociétés sollicitées, il conviendra à l'avenir d'anticiper ce type de voyages pour mettre en place des mécanismes destinés à permettre la participation des enfants des familles modestes.

M. Pichot invite le Proviseur à solliciter les associations de représentations des français à l'étranger (ADFM et l'UFE) pour une aide financière. Un courrier va être adressé dès le 15/11/2009.

Il demande au Conseil d'Etablissement d'approuver ce projet de voyage en Italie :

Approbation à l'unanimité

6/ Calendrier scolaire : modification des dates pour la fête du Tabaski

Conformément aux demandes des familles mauritaniennes, le calendrier scolaire pour l'année scolaire 2009-2010 avait retenu le principe d'un long week-end pour la fête de Tabaski, les dates initialement retenues prévoyaient de libérer les classes les 25 et 26 novembre (avant le repos hebdomadaire incluant la fête Nationale le samedi 28).

Il est permis de penser que la date de la fête religieuse aura plus vraisemblablement lieu le 27 ou 28 novembre

Il n'y a plus de raison d'attribuer le 25/11.

La proposition de déplacement des 4 jours pour maintenir un long week-end incluant les jeudi 26 , 27 et 28 dimanche 29 a été proposée.

Cette proposition a été votée par le Conseil d'Ecole, le CVL et le Conseil du Secondaire
Elle est donc logiquement soumise à l'approbation du Conseil d'Etablissement.

Des réserves ont été développées par certains des représentants des personnels et des parents concernant l'inconvénient de devoir rattraper les cours au primaire, ils auraient préféré une journée de cours supplémentaire le 26 novembre.

La proposition de modifier le calendrier pour une libération les 26 et 29 (au lieu du 25 et 26) est soumise au vote

Pour : 13 Contre : 2 Abstention : 0

7/ Acceptation de don

L'acceptation d'un don est soumise pour le lycée à la procédure administrative d'acceptation de don, qui doit recueillir l'avis favorable du CE du lycée avant d'être autorisé par l'AEFE.

Monsieur le Proviseur propose d'autoriser le lycée à percevoir des dons de la Fondation du LFTM dans le cadre de son objet social

L'objet social de la Fondation des ALFTM est de collecter auprès des donateurs des fonds destinés exclusivement à être reversés au Lycée français Théodore MONOD afin de contribuer :

1) à tout projet tendant à améliorer la situation matérielle de l'établissement : construction, réfection de bâtiments, équipement en mobilier et matériels, acquisition d'outils pédagogiques,

aménagement d'aires de sport ou de jeux et plus généralement à tout projet connexe ou similaire pouvant aider au développement du Lycée français Théodore Monod.

Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Etablissement l'acceptation d'un don de la Fondation à concurrence de 150 000 euros.

Adopté à l'unanimité

2) à la constitution d'un fonds pouvant apporter une aide à des familles sous forme d'une prise en charge totale ou partielle des frais de scolarité de leurs enfants. Ces prises en charge sont exclusivement destinées à des enfants de nationalité mauritanienne, sur proposition du Proviseur du Lycée Français Théodore Monod en fonction des places disponibles.

Monsieur le Proviseur rappelle que la Fondation a décidé en juillet 2009 de créer deux bourses de scolarité complètes à deux élèves méritants, de nationalité mauritanienne, pour une scolarisation en classe de 2nde.

Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Etablissement l'acceptation d'un don de la Fondation à concurrence de 2 444 000 MRO correspondant aux frais de scolarité des deux élèves bénéficiant d'une bourse de scolarité.

Adopté à l'unanimité

8/ Modification de la carte des emplois 2009-2010

Modification à sa demande du contrat de travail de Mme FABRE, infirmière qui souhaite être libérée une demi-journée supplémentaire (transformation d'une demi-journée de présence en demi-journée d'astreinte).

Accord à l'unanimité

9/ Questions diverses

Questions des représentants des personnels enseignants

- 1. concernant la carte des emplois, il a été mentionné au cours du conseil d'établissement du 06/10/2009 qu'il était nécessaire de prévoir un transfert de supports depuis le primaire ou sur le poste en EPS. Quelle est la situation à ce jour ?*

Il n'est pas possible d'apporter de précision supplémentaire, il est trop tôt pour cela, les enseignants sont actuellement concernés sur leur intention (mutation ou réintégration) pour l'année scolaire 2010-2011.

Ce qui est certain, c'est la nécessité de ne pas créer de charges salariales supplémentaire sous la forme d'un support supplémentaire de résident (pour rappel à taux complet).

Il y a eu pour cette rentrée création d'un nouveau poste de résident et lissage des derniers postes à coût zéro.

Malgré certaines incertitudes, on sait déjà qu'il sera nécessaire de recruter en contrat local en Sciences Physiques et en Mathématiques.

Dans l'hypothèse d'une difficulté à recruter en contrat local, et s'il n'est pas judicieux pour des raisons budgétaires, de créer un nouveau support, il est envisageable par contre de faire glisser un poste budgétaire de résident sur une autre discipline.

Les pistes possibles sont le glissement d'un poste depuis le primaire (le taux d'encadrement actuel par des titulaires est très élevé et il semble possible de recruter en contrat local des personnels qualifiés) ou l'EPS (en cas de départ d'un enseignant et sous réserve de pouvoir recruter en contrat local un personnel qualifié).

Un point plus précis avec consultation du CE sera possible lors du Conseil d'Etablissement de février.

2. *concernant le départ de M Achek, un remplacement est-il prévu ?*

Monsieur le Proviseur a rencontré M Léon NADE, professeur certifié chargé de la direction des écoles territoriales de musique et de danse qui a une expérience d'enseignement et de Direction de Conservatoire et d'école départementale et municipale. M. Nade devrait donc succéder à M. Achek.

3. *concernant l'extension de l'établissement, est-il possible d'obtenir des précisions sur le financement du projet (qui finance, avec quelle part ?), peut-on connaître l'échéancier précis des travaux ?*

Monsieur le Proviseur rappelle que M. Pierre Labadie (antenne immobilière de l'AEFE) a effectué deux missions dans l'établissement, en mars et octobre 2009.

La dernière mission a permis de planifier les besoins exacts en nombre de salle et l'organisation générale du projet.

Elle a permis également une nouvelle budgétisation pour un budget total de 6,9 M euros
Se décomposant en Plateau sportif : 1,2 M d'euros, Extension : 5,7 M d'euros.

L'Ambassade de France soutient activement le projet et accepte de mettre à disposition les terrains nécessaires à l'intérieur du campus.

Le financement est mixte et triple : apport de la Fondation, réserves de l'établissement et fonds de l'AEFE, emprunt.

Le projet global, au niveau des procédures et des calendriers a été scindé en deux sous projets :

- le plateau sportif est devenu absolument prioritaire pour des raisons de sécurité après l'attentat du 8 août 2009. Il importe pour l'établissement de se doter rapidement des infrastructures suffisantes pour une pratique des activités sportives sans nécessité de recourir aux installations du stade Olympique. La réalisation du plateau sportif, qui suivra des procédures d'appel d'offres simplifiées devrait débuter en mai 2010, l'objectif étant la livraison d'une première série d'installations pour le mois de septembre 2010.
- La construction de nouveaux locaux au secondaire avant la réhabilitation du primaire

Ce prochain complexe, nécessite la mise en place prochaine d'un comité de suivi du projet de construction. La formalisation de phase de programmation est en cours afin de lancer à la fin novembre ou début décembre un concours d'architecte.

L'objectif en termes de calendrier est de parvenir au choix d'un projet d'architecte en avril 2010.

4. *concernant la sortie des élèves, est-il prévu une deuxième porte pour désengorger le flux ?*

Il est difficile de prévoir une seconde porte distincte de la première, cela signifierait de doubler tout le dispositif de surveillance et de contrôle des accès. Par ailleurs, l'actuelle grille située au lycée va prochainement être condamnée (espace muré)

Par contre, nous allons faire réaliser une deuxième ouverture au niveau de l'entrée actuelle, de façon à permettre une deuxième file de sortie.

Questions des représentants des personnels non enseignants

- Les personnels de services demandent que l'on se penche sur leur rémunération qui serait plus faible que celle versée par les autres institutions du campus, et en tout cas, insuffisante pour faire face à la cherté de la vie.

Il est rappelé le principe de l'autonomie financière de chacune des institutions du campus, mais également le fait qu'un effort d'harmonisation des grilles a été opéré en 2004. Aujourd'hui les différences sont minimales voire quasi nulles en terme de grille même s'il existe des pratiques variées en terme de prime, ce qui ne facilite pas la comparaison. La prime d'habillement et celle de Tabaski du CCF sont inférieures de 1000 UM à celles du lycée par exemple, mais d'autre part, durant les congés d'été, le lycée traditionnellement fait travailler tous les agents en service de garde les week-ends procurant ainsi, en quelque sorte, un 13^{ème} mois de rémunération grâce aux heures supplémentaires. Tout le monde conviendra que les salaires versés par l'établissement sont très largement supérieurs à ceux pratiqués par le secteur privé en Mauritanie où pour mémoire le salaire minimum est de 21.000 UM.

Enfin, s'agissant de revalorisation salariale, l'établissement applique strictement l'indice IHPC calculé par le gouvernement Mauritanien. Cet indice n'a pas varié entre septembre 2008 et juillet 2009 mais est reparti à la hausse depuis cette rentrée.

Les personnels sous contrat local qui sont payés en euros voient leur rémunération diminuer en raison de la dégradation du taux de change. Que peut-il être fait pour enrayer ce phénomène ?

Il reste dans l'établissement 5 contrats locaux, dérogatoires au droit commun, qui sont calculés et liquidés en euros. Ces contrats vont aller jusqu'à leur extinction naturelle. La règle est que les contrats locaux sont calculés et liquidés en ouguiya, toutefois les personnels de nationalité française peuvent choisir de se faire virer la somme en France en vertu des dispositions de la convention fiscale Franco-mauritanienne. L'établissement applique alors le taux de change de chancellerie. Le versement en euro est une possibilité offerte et pas un droit, l'application du taux de chancellerie, elle, est une obligation légale.